



Contrat de vente N° 20060421-G330989
Conditions particulières
Prix fixe garanti Sans Abonnement
MPTM
Version 3.21 du 01/12/2005

Contrat de Vente n° 20060421-G330989

Conditions Particulières de Vente

Le présent contrat de vente est conclu entre :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES TOURVIELLE, 12 ET 14 RUE TOURVIELLE 69005 LYON, au numéro de SIRET et code APE 703C, représenté(e) par Monsieur GUILLAUME GINON en sa qualité de GERANT dûment habilité(e) à cet effet et ci-après désigné(e) par le "client".

Et

Gaz de France, S.A. au capital de 983 871 988 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 542 107 651, dont le siège social est situé 23 rue Philibert Delorme - 75840 PARIS - Cedex 17, représentée aux fins du présent contrat par Christiane Dubuis, en sa qualité de Responsable Commerciale, ci-après désignée par "Gaz de France".

Ci-après individuellement ou collectivement désignés par la ou les "parties".

Il est convenu ce qui suit :

1. Vente et utilisation du gaz

Le gaz objet du contrat est vendu par Gaz de France au client au point de livraison situé à l'adresse :

12 ET 14 RUE TOURVIELLE
LYON

destiné aux utilisations : Chauffage.

2. Quantité et capacité prévisionnelles

Le client prévoit de consommer, pour chaque année d'exécution du contrat, la quantité de gaz prévisionnelle suivante : 1 438 420.00 kWh.

De plus, comme prévu à l'article 4.4 des conditions générales de vente, la capacité journalière prévisionnelle du client est de : 1 000.00 kWh/j.

3. Durée du contrat

Le contrat prend effet le 01/07/2006.

En dérogation à l'article 10 des conditions générales de vente, le présent contrat est conclu pour une durée initiale de 2 ans, avec tacite reconduction par périodes d'un an à son échéance le 30/06/2008.

4. Prix du gaz pendant la durée initiale du contrat

Le prix du gaz est constitué :

- d'un terme de quantité fixé, pour la durée initiale du contrat, à : 3.720 cEUR/kWh
- d'une réduction de prix égale à : 0.365 cEUR/kWh, appliquée dès que les quantités vendues au client dépassent, au cours de l'année, un seuil de consommation de 1 000 000 kWh.

5. Prix du gaz à l'issue de la durée initiale du contrat

A l'issue de la durée initiale du contrat, et sans disposition particulière conclue par avenant entre les parties, le prix du gaz est constitué :



Contrat de vente N° 20060421-G390989
 Conditions particulières
 Prix fixe garanti Sans Abonnement
 MPFTM
 Version 3.21 du 01/12/2005

- d'un terme de quantité TQ.
- d'une réduction de prix égale à : 0.365 cEUR/kWh,
appliquée dès que les quantités vendues au client dépassent, au cours de l'année, un seuil de consommation de : 1 000 000 kWh.

Le terme de quantité est indexé et évolue au 1er des mois de mai et novembre de chaque année contractuelle.

Le terme de quantité TQ, appliqué aux quantités vendues un mois donné, est égal à : $TQ = TQ_0 + (I - I_0)$

où :

- $TQ_0 = 3.531$ cEUR/kWh à la date du 01/05/2006
- I est égal à $0.027 \times FOL616 + 0.027 \times FOD616$
où FOL616 et FOD616 sont respectivement les moyennes arithmétiques du prix moyen mensuel en US dollar/tonne, sur le semestre antérieur au mois qui précède le semestre d'application auquel appartient le mois considéré :
 - des cotations moyennes journalières du fioul lourd basse teneur en soufre 1%, barges, franco à bord à Rotterdam,
 - des cotations moyennes journalières du fioul 0,2 %, barges, franco à bord à Rotterdam,
 ces cotations étant ramenées, chaque mois, en EUR/tonne, par le taux de change moyen de la Banque Centrale Européenne du mois, puis arrondies à deux décimales.
- I_0 est la valeur de I au 01/05/2006, $I_0 = 1.881$ cEUR/kWh.

6. Engagement d'enlèvement

Aucun engagement d'enlèvement n'est demandé par Gaz de France au client dans le cadre du présent contrat.

7. Services

Le client souscrit les services décrits ci-après :

- Ligne directe ExpertGaz : service d'information technique et réglementaire par téléphone.
Le prix de ce service est inclus dans le prix du gaz.
- Le Compte en Ligne 'étendu' comprenant l'accès par Internet :
 - aux données de consommation et de facturation sur une période maximum de vingt-quatre mois consécutifs,
 - à l'export de ces données sous forme de tableur bureautique,
 - aux 'Messages info conso'.

Les informations ci-dessous sont nécessaires à l'ouverture du Compte en Ligne :

Nom et prénom de l'administrateur : fonction :

Adresse électronique de l'administrateur :@.....

Secteur d'activité du client :

Le client souhaite :

- être averti par message électronique de l'arrivée de nouvelles données de consommation et de facturation,
- recevoir les informations sur les nouvelles offres de Gaz de France.

Le prix de ce service est de 89.00 euros Hors Taxes par an.

- Bilan annuel Personnalisé : dossier récapitulant une fois par an les éléments contractuels du client comprenant notamment les données de consommation et de facturation, sur une période maximum de douze mois consécutifs.

Le prix de ce service est de 145.00 euros Hors Taxes par an.

- Provalys Info Énergie revue trimestrielle relative à l'activité des marchés de l'énergie.

Le prix de cette revue est de 16.00 euros Hors Taxes par an.



Le prix de l'ensemble des services décrits au présent article est de 250 euros Hors Taxes par an.

La souscription de ces services entraîne l'application d'une remise de 16 % sur le prix total Hors Taxes par an des dits services, soit une remise de 41 euros Hors Taxes.

Chacun de ces services, à l'exclusion du Bilan Personnalisé et de Provalys Info Énergie, est décrit dans les Conditions Générales d'Utilisation y afférentes ci-jointes.

Le client reconnaît avoir reçu un exemplaire de chacune de ces Conditions, en avoir pris connaissance et les accepter.

8. Règlement des factures et dépôt de garantie

Les factures sont émises et adressées mensuellement.

Leur règlement sera effectué conformément à l'article 6.2 des conditions générales de vente.

Si, en application de l'article 7 des conditions générales de vente, un dépôt de garantie est dû par le client, son montant est de 4 326.17 euros.

9. Preuves

Les parties conviennent que, pour les besoins du contrat, les télécopies ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve de leurs obligations.

10. Conditions générales de vente et conditions de livraison

Le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des conditions générales de vente référencées SC.3.2 du 01/10/2005. Le client en a pris connaissance et les accepte.

Le client reconnaît avoir signé un contrat de livraison avec l'exploitant distribution à la date d'effet du contrat ou, le cas échéant, avoir pris connaissance des conditions standard de livraison ci-jointes ainsi que du montant de la redevance applicable à son type de compteur, pour le cas où une telle redevance serait due, et les accepte.

La présente proposition est valable jusqu'au 28/04/2006.

Fait en deux exemplaires

A Lyon, le 21/04/2006

Pour le client

Monsieur GUILLAUME GINON

GERANT

Pour Gaz de France

Christiane Dubuis

Responsable Commerciale